

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00910 Numéro SIREN : 752 187 997 Nom ou dénomination : A.C.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2024 sous le numéro de dépôt 3648

A.C.S
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 9 Bis Square Georges Boumard
49100 ANGERS
752 187 997 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 20 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
le 20 décembre,
à 14 heures,

Au siège social, 9 Bis Square Georges Boumard 49100 ANGERS

La société MAX'INVEST, Société à Responsabilité Limitée au capital de 52 000 euros immatriculée au RCS sous le numéro 903 286 581 dont le siège social est situé 9 Bis Square Georges Boumard 49100 ANGERS, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 30 euros de la société A.C.S, représentée par Monsieur Maxime GILBERT, gérant.

Associée unique de ladite société,

En présence de Monsieur Maxime GILBERT, gérant non associé.

A pris les décisions suivantes :

- Report exceptionnel de la date de clôture de l'exercice social,
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide que l'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} avril 2023 aura exceptionnellement une durée de TREIZE MOIS (13) mois pour se terminer le 30 avril 2024.

L'exercice suivant débutera le 1^{er} mai 2024 et se terminera le 31 décembre 2024 pour revenir à la date de clôture initiale.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette résolution, il n'y a pas lieu de modifier les statuts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société MAX'INVEST
Représentée par M. Maxime GILBERT

